

L'Association EnvirobatBDM décerne l'attestation

Accompagnateur BDM*

à

Laurent FARAVEL

Valable jusqu'au 31 décembre 2026 **

* Les modalités d'attribution de l'attestation Accompagnateur BDM sont précisées dans la charte de l'accompagnateur BDM, consultable sur le site internet www.envirobatbdm.eu, dont un exemplaire est signé par la personne désignée dans le présent document et par le Directeur d'EnvirobatBDM.

** Sous réserve d'être à jour de l'assurance présentée lors de la validation de la formation.

Marseille, le 29 janvier 2026

Signature et cachet de la Co-Présidente Sylvie Detot

